



Le comité Midi-Pyrénées de natation agit en faveur des clubs pour les aider dans leur effort de licenciation.

La prise de licence par tous les adhérents dans les clubs de la région est un enjeu majeur pour le comité régional. Non seulement en matière de ressources financières, mais également en matière de représentativité et de reconnaissance de toutes les formes de pratiques que les clubs animent au quotidien.

Aujourd'hui, le comité régional ne représente qu'une partie des effectifs réels des clubs auprès des institutions. Il devient alors délicat de plaider pour l'augmentation des créneaux horaires, pour la réhabilitation des piscines, pour la prise en considération du rôle des clubs auprès des publics non compétiteurs... etc.

Faut-il le rappeler, cette adhésion totale obligatoire est clairement stipulée dans les statuts fédéraux et, **les institutions et collectivités qui subventionnent les clubs sont de plus en plus attentives** à cet aspect, au regard de la conjoncture économique les obligeant à justifier leurs dépenses auprès de leurs électeurs.

Il est également important d'avoir à l'esprit que la licence confère **la garantie de la Responsabilité Civile** lors de la pratique des différentes activités de la Fédération Française de Natation dans le cadre de la participation à une compétition, lors d'une séance d'entraînement, lors d'un stage d'initiation ou de perfectionnement, lors de passages de brevets, lors de toutes épreuves organisées dans le cadre d'actions humanitaires et actions de promotions telles que démonstrations et galas.

Conscient des difficultés rencontrées par les clubs en matière de financement, et partageant le point de vue de la grande majorité des clubs considérant que la tarification de cette adhésion obligatoire doit correspondre un peu plus à la réalité de la diversité des pratiques, l'assemblée générale a voté unanimement un **programme de redistribution financière** selon des critères précis.

Ce programme remplace le précédent système de ristournes attribuées automatiquement à tous les clubs affiliés au comité régional sur la part régionale du montant de la licence. Il ira alors plus loin en remboursant, dans certains cas, la totalité de la part régionale, voire même une partie de la part fédérale. Il portera également sur les frais d'engagements des clubs aux compétitions régionales.

Les aides portent sur les éléments suivants :

- Les licences pour tous les pratiquants Nagez-Forme-Santé (si agrément)
- Les licences pour tous les nouveaux pratiquants Nagez-Forme-Bien Être¹
- Les nouvelles licences tarif réduit (si prérequis ou label)
- Les renouvellements de licence (si prérequis ou label)
- Les engagements en compétition (si prérequis ou label)
- Des aides à la formation fédérale (si prérequis ou label)

Ce programme tend à **favoriser la création de licences pour tous les clubs**, et ensuite **valorise les clubs qui adhèrent pleinement à la dynamique régionale** de plus en plus fortement (clubs remplissant les prérequis à la demande de labellisation, puis tous les clubs labellisés²).

Le versement de ces aides s'effectue en fin de saison sportive, après vérification des conditions remplies par le club. Afin de justifier des prérequis, il suffit de faire parvenir au comité régional la page de la demande de subvention à la municipalité indiquant le nombre d'adhérents officiel et public.

Ce document a pour vocation de vous informer sur les intentions de ce programme et vous présenter les aides dont vous pourrez bénéficier en fin de saison sportive (voir tableau synoptique au verso).

C'est ensemble que nous pourrons gagner le pari de la licenciation totale et que nous pourrons montrer et défendre au plus haut niveau fédéral qu'il est possible de réformer encore plus profondément et plus intelligemment encore le système actuel de tarification aux clubs.

¹ Ces licences doivent être identifiées via le portail Extranat en cochant UNIQUEMENT les cases nagez-forme-santé et/ou nagez-forme-bien être (si une autre activité est cochée, la redistribution est impossible)

² Pour rappel, les prérequis à la demande de labellisation sont : (1) l'affiliation à la FFN, (2) un nombre de licences équivalent au nombre d'adhérents et (3) l'agrément ENF.

Tableau synoptique des aides **régionales** et **nationales**³ versées

	Tous les clubs	Clubs Sans label mais avec prérequis	Club labellisés ANIMATION	Clubs labellisés DEVELOPPEMENT ou FORMATEUR	Clubs labellisés NATIONAL ou INTERNATIONAL						
Ristournes sur les licences*											
	Aide	Tarif	Aide	Tarif	Aide	Tarif	Aide	Tarif	Aide	Tarif	
Nouvelles Licences Nagez-Forme-Bien-Être ⁴	Part régionale	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	16,96€
	Part nationale	5%		5%		5%		5%		20%	
Toutes les licences Nagez-Forme-Santé ⁵	Part régionale	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	20,14€	100%	16,96€
	Part nationale	5%		5%		5%		5%		20%	
Nouvelles licences jeunes "tarif réduit"	Part régionale	-	19,85€	20%	17,77€	20%	15,88€	20%	15,88€	20%	15,88€
	Part nationale	-		5%		20%		20%		20%	
Toutes les licences renouvelées	Part régionale	-	32,80€	5%	31,16€	5%	31,16€	5%	31,16€	5%	27,98€
	Part nationale	-		5%		5%		5%		20%	
Toutes les autres licences "tarif normal"	Part nationale	-	32,80€	-	32,80€	-	32,80€	-	32,80€	20%	28,56€
Toutes les autres licences "tarif réduit"	Part nationale	-	19,85€	-	19,85€	-	19,85€	-	19,85€	20%	17,33€
Ristournes sur les engagements											
En compétition régionale ⁶			5%		20%		20%		20%		20%
Aux championnats de France (hors water-polo)											50%
Aux championnats de France de water-polo											20%
Aides à la formation⁷											
Prise en charge sur un BF4 ou un BF5								1 stagiaire par an			3 stagiaires par an

* Note : les tarifs des licences sont indicatifs. Le versement des aides aux clubs sera alors globalisé en fin de saison et s'effectuera après avoir calculé le montant sur cette base.

³ Les aides versées par le niveau national de la fédération concerne uniquement les labels National et International.

⁴ Rappel : ces licences doivent être identifiées via le portail Extranat en cochant UNIQUEMENT les cases nagez-forme-santé et/ou nagez-forme-bien être (si une autre activité est cochée, la redistribution est impossible). Elles doivent être également identifiées comme nouvelles licences (ni renouvellement, ni transfert).

⁵ Si agrément Nagez-Forme-Santé.

⁶ Ristourne calculée à partir du montant acquitté des engagements aux compétitions régionales (en fin de saison).

⁷ Prise en charge sur les formations organisées sous le sceau de l'ERFAN Midi-Pyrénées uniquement (en fin de saison).